

CAHIER DES CHARGES

Accompagnement à l'incrémentation du sujet eau dans les référentiels QDO & BDO

Table des matières

PREAMBULE.....	2
PARTIE 1 : LE COMMANDITAIRE.....	2
I- Présentation d'Envirobot Occitanie	2
II- Le contexte de la mission	2
a. Présentation du projet	2
b. Les démarches Quartiers & Bâtiments Durables Occitanie	3
c. Retour d'expérience sur l'eau dans les projets de bâtiments du Collectif des démarches	4
PARTIE 2 : REALISATIONS ATTENDUES	5
I- Prérequis du candidat	5
II- Prestation demandée	5
a. Mission 1 : les référentiels des démarches Quartiers & Bâtiments Durables Occitanie, QDO & BDO..	5
b. Mission 2 : un retour d'expérience sur le sujet de l'eau dans les bâtiments et les quartiers	8
PARTIE 3 : LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES	12
I- Délai de réponse.....	12
II- Contenu de la réponse	12
III- Documents mis à disposition sur demande	12
ANNEXES.....	13
Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales	13
Annexe 2 : Extrait des versions de travail des référentiels QDO & BDO.....	16



PREAMBULE

Nous informons les candidats que cet accompagnement fera partie du contrat de progrès 2022-2024 entre l'Agence de l'eau Adour-Garonne et Envirobat Occitanie

PARTIE 1 : LE COMMANDITAIRE

I- Présentation d'Envirobat Occitanie

Envirobat Occitanie, association loi 1901, est un réseau d'acteurs et centre de ressources de l'aménagement et de la construction durables qui a pour objectif de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et des quartiers en Occitanie.

Envirobat Occitanie accompagne l'évolution des pratiques des professionnels du secteur de l'aménagement, de la construction, de la rénovation et de l'exploitation durables au regard des enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique et sociétale. Envirobat Occitanie contribue ainsi à l'atteinte des objectifs fixés par le scénario REPOS (Région à Energie POSitive) de la Région Occitanie.

Dans ce cadre, l'association qui déploie divers dispositifs et actions en faveur de l'intégration de l'environnement et de la montée en compétences des professionnels, exerce différentes missions:

- capitaliser, produire et diffuser l'information
- sensibiliser, former et animer les réseaux d'acteurs
- accompagner les acteurs, leurs projets et les politiques publiques
- expertiser des projets d'aménagement, de construction, de rénovation
- valoriser et partager les retours d'expériences

L'innovation et la valorisation des démonstrateurs est au cœur de l'action menée par l'association.

Dans le but notamment de faciliter les synergies entre les centres de ressources des différentes régions et d'apporter une visibilité nationale aux différentes initiatives régionales, Envirobat Occitanie est membre :

- au niveau national : du Réseau Bâtiment Durable, animé par Plan Bâtiment Durable et l'ADEME
- au niveau interrégional : du Collectif des Démarches Quartiers Bâtiments Durables (association regroupant les associations pilotes des Démarches Quartiers Bâtiments Durables).

II- Le contexte de la mission

a. Présentation du projet

Le sujet de l'eau dans les opérations d'aménagement et de bâtiments est encore peu abordé et questionné au regard des enjeux de rareté de la ressource et de la diminution de sa qualité.

Pourtant, l'aménagement et la construction ont un impact significatif sur les modes de gestion de la ressource, sur l'assainissement, sur les consommations directes en eau, Dans le cadre d'un contrat de progrès avec



L'Agence de l'eau Adour-Garonne, Envirobat Occitanie a pour objectif de favoriser la prise en compte de l'eau dans les opérations de bâtiments et d'aménagement du bassin Adour-Garonne et de faire monter en compétence les professionnels sur le sujet, ce dans un contexte d'adaptation au changement climatique. Le territoire visé est celui du bassin Adour Garonne dans sa partie Occitanie, conformément à l'échelle régionale d'Envirobat Occitanie. Le 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'eau Adour-Garonne vise notamment à favoriser le lien entre les politiques de l'eau et de l'urbanisme en intégrant mieux les thématiques de l'eau dans les projets d'aménagement, en rapprochant les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire et les acculturant mutuellement.

4 sujets majeurs ont été identifiés et sont abordés de manière transversale dans les objectifs spécifiques du projet :

- Préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau
- Désimperméabilisation et renaturation des espaces urbanisés
- Gestion vertueuse des eaux pluviales et des eaux usées
- Végétalisation et biodiversité

La mission du prestataire se divisera en deux :

- les référentiels des démarches Quartiers & Bâtiments Durables Occitanie, QDO et BDO, portées par Envirobat Occitanie
- un retour d'expériences à finaliser sur l'eau, entamé dans le cadre des actions du Collectif des démarches

b. Les démarches Quartiers & Bâtiments Durables Occitanie

Portées par Envirobat Occitanie, les démarches Quartiers Durables Occitanie (QDO) et Bâtiments Durables Occitanie (BDO) sont des outils pédagogiques d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux, pour construire et rénover des opérations d'aménagement et de bâtiment en zone urbaine, périurbaine ou rurale, adaptés aux spécificités de notre région (méditerranée, plaines & collines, montagnes).

Les démarches QDO et BDO reposent sur un dispositif d'accompagnement des porteurs de projets ainsi qu'un outil de suivi et d'évaluation de la conception à l'utilisation des projets de quartiers ou de bâtiments. L'évaluation des opérations s'appuie sur un système participatif de garantie (SPG), qui est un processus de reconnaissance participative, par les pairs, lors de commissions publiques. Les démarches BDO-QDO proposent une approche holistique des problématiques afin de ne pas réduire la qualité environnementale à la technique ou à l'énergie.

Elles ont vocation à préfigurer les évolutions réglementaires à venir et à préparer les acteurs professionnels de la filière à s'organiser notamment à travers le partage de retours d'expériences lors des commissions d'évaluation publiques.



Les démarches permettent de :

- avoir accès à un outil d'aide à la décision sur la qualité environnementale,
- bénéficier d'un accompagnement humain et technique,
- adapter un projet aux spécificités de notre région,
- améliorer un projet en le faisant évaluer par une commission interprofessionnelle,
- monter en compétence grâce aux retours d'expériences de la commission d'évaluation,
- anticiper le coût global des projets,
- dynamiser le territoire et les filières locales,
- valoriser son engagement en faveur du développement durable,

Le premier objectif de la mission du prestataire est de renforcer la thématique de l'eau présente dans les référentiels et d'y ajuster les attentes dans une logique d'adaptation à des typologies de projets différentes (projets de bâtiment, d'aménagement, d'habitat, d'activités en milieu urbain dense voire rural, méditerranée, plaines & collines, montagnes...).

c. Retour d'expérience sur l'eau dans les projets de bâtiments du Collectif des démarches

Le second objectif de la mission du prestataire est de finaliser un retour d'expérience sur le sujet de l'eau dans les bâtiments à destination des maîtres d'ouvrage et des professionnels. Il prendra la forme de **fiches techniques** dont la base a été produite par un groupe de travail dit GT REX EAU au sein du Collectif des démarches, initié en 2020.

Envirobot Occitanie est un centre de ressources. A ce titre l'association valorise par différents moyens les professionnels et les projets exemplaires régionaux et partage des retours d'expériences.

Le **Collectif des Démarches** est né en 2019 du partenariat entre EnvirobotBDM en région PACA, Envirobot Occitanie et Ekopolis en Ile-de-France, associations toutes centre de ressources et aussi porteuses des démarches Quartiers Durables et Bâtiments Durables. Le collectif a été rejoint en 2020 par le cluster Odéys en Nouvelle Aquitaine et dernièrement par Terragilis en Bourgogne-Franche Comté et par Batylab en Bretagne.

Le Collectif des démarches constitue un cadre de coopération nationale pour développer et diffuser les démarches et impulser une nouvelle dynamique autour de la construction durable.

La mission de ce collectif est de garantir les fondamentaux des démarches Quartiers et Bâtiments Durables. Le cadre de la coopération vise notamment :

- Un renforcement de la notoriété, de la crédibilité et de la qualité des démarches
- Un partage d'expériences entre régions
- Des passerelles pour les accompagnateurs et la formation des acteurs
- Des mise en relation facilitées sur l'ensemble du territoire national.



C'est dans ce cadre qu'a émergé un besoin de retour d'expérience sur le thème de l'eau et la création du groupe de travail dédié.

PARTIE 2 : REALISATIONS ATTENDUES

I- Prérequis du candidat

Pour être éligible à cette mission, le prestataire devra *a minima* :

- Justifier de compétences (formations et références) en hydrologie et gestion de l'eau dans l'aménagement et la construction durable
- Avoir une expérience significative dans l'accompagnement sur les sujets de l'eau et/ou la conception d'opérations d'aménagement et de bâtiments intégrant les sujets de l'eau

Une connaissance des démarches de qualité environnementale sera fortement appréciée sur l'aménagement comme le bâtiment (QBDO, Biodiversity, HQE, Ecoquartier...) lors de l'analyse technique de la prestation.

Il est possible de répondre en groupement comme par exemple un duo pluridisciplinaire constitué d'un concepteur (architecte-urbaniste...) et d'un hydrologue.

II- Prestation demandée

La mission du prestataire se divise en deux :

- les référentiels des démarches Quartiers & Bâtiments Durables Occitanie, QDO et BDO, portées par Envirobat Occitanie
- un retour d'expériences à finaliser sur l'eau, entamé dans le cadre des actions du Collectif des démarches

a. Mission 1 : les référentiels des démarches Quartiers & Bâtiments Durables Occitanie, QDO & BDO

OBJECTIF

L'objectif est de renforcer la thématique de l'eau présente dans les référentiels QDO-BDO et d'y ajuster les attentes dans une logique d'adaptation à des typologies de projets différentes (projets de bâtiment, d'aménagement, d'habitat, d'activités en milieu urbain dense voire rural, méditerranée, plaines & collines, montagnes...). Les référentiels sont organisés en thèmes, 7 pour BDO et 8 pour QDO, chacun comprenant un thème dédié à l'eau. La mission sur les référentiels portera essentiellement sur le thème eau.

Au travers des référentiels, il s'agit de promouvoir l'intégration du cycle de l'eau dans les opérations d'aménagement et de bâtiment, vers un objectif de « zéro rejet » d'eau de pluie dans les réseaux.



Pour cela, seront valorisés la gestion alternative des eaux pluviales, la promotion d'aménagements alternatifs aux pratiques actuelles qui entraînent l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols (voirie et parking avec revêtements poreux, espaces publics et jardin inondables...).

Les pollutions et les rejets feront l'objet d'une attention particulière : limiter les pollutions rejetées lors des différentes phases, limiter les quantités d'eaux usées rejetées, privilégier une dépollution au plus près des rejets.

Par rapport aux questions de désimperméabilisation et de renaturation des sols, elles seront proposées comme solution d'aménagement sur des opérations d'aménagement ou de bâtiments de réhabilitation. Par exemple, lors d'opérations de renouvellement et requalification, il s'agit d'identifier les zones imperméables à réaménager afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales à la source (reconfiguration d'espaces avec des revêtements perméables...) mais aussi de requalifier les espaces trop minéralisés en permettant une renaturation (destruction et réintroduction du végétal en l'intégrant dans une trame verte...)

Aussi, les référentiels QDO-BDO seront renforcés sur l'économie de la ressource en eau afin de valoriser le cycle de l'eau.

Enfin, en lien avec la biodiversité, les référentiels QDO-BDO proposeront de végétaliser davantage en rapport avec les usages dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie et la cohabitation avec les espèces animales et végétales. Les opérations d'aménagement participent et subissent les îlots de chaleur urbains, il sera donc préconisé de créer des îlots de fraîcheur dans les nouvelles opérations comme dans celles s'inscrivant dans l'existant.

Les évolutions proposées pourront porter sur les prérequis, les thèmes et sous-thèmes, et les critères, dans la thématique « eau » et aussi dans les autres thèmes. Une attention sera portée au maintien de l'équilibre de la grille :

- une grille contextualisée ne doit pas dépasser les 300 critères maximum dans la grille
- la pondération des critères, sous-thème et thème se devra de refléter leur importance sur le sujet de l'eau

Le renforcement de la thématique de l'eau présente dans les référentiels QDO-BDO doit se faire dans l'esprit participatif de la démarche qui repose sur un Système Participatif de Garantie (SPG). Pour cela, seront organisés des groupes de travail regroupant des professionnels de l'aménagement et du bâtiment. Une relecture finale du référentiel BDO sera effectuée par le CVST BDO et une relecture du référentiel QDO par le COPIL QDO dans le cadre des groupes de travail ouverts aux professionnels. De plus, les destinataires de ces référentiels sont des professionnels du bâtiment et de l'aménagement non experts du cycle de l'eau, en hydrologie, hydraulique, etc. Il est indispensable que les exigences rédigées dans les référentiels s'adaptent à des professionnels non experts.

En complément, un tutoriel sous forme d'écrit sera réalisé pour la bonne prise en compte du cycle de l'eau dans les projets en démarche QDO et BDO. Il sera à destination des professionnels qui accompagnent les projets en démarche QDO-BDO (les accompagnateurs QDO-BDO) afin de leur permettre d'intégrer ces nouvelles pratiques et de les évaluer dans leurs opérations.



LIVRABLES & METHODOLOGIE ATTENDUS

Livrables attendus :

- 2 référentiels QDO et BDO adaptés
- 2 tutoriels à destination des accompagnateurs QBDO déjà formés
- une présentation et restitution commune des référentiels QDO et BDO aux référents des démarches QD et BD des structures du Collectif des Démarches

Méthodologie et calendrier attendus :

- La relecture et adaptation écrite des 2 référentiels (grilles et prérequis) comprenant les critères, leur description et les modes de preuves par phase et l'adaptation aux contextes détaillés dans les référentiels (typologies des constructions, paysages & climats, etc.). Cf : *annexe 2 : extraits des référentiels QDO et BDO.*

Pour le référentiel QDO, il est prévu *a minima* :

- o 1 à 2 réunions de préparation avec Envirobat Occitanie (présentation des démarches et des référentiels QDO et BDO par Envirobat Occitanie, préparation des groupes de travail avec Envirobat Occitanie...), visioconférence possible
- o 2 groupes de travail avec les professionnels du réseau d'Envirobat Occitanie, en visioconférence
- o 1 réunion de validation préalable et d'intégration des remarques des professionnels du réseau d'Envirobat Occitanie, visioconférence possible
- o 1 réunion de présentation du référentiel finalisé au COPIL QDO, en présentiel à Narbonne

Pour le référentiel BDO, il est prévu *a minima* :

- o 1 à 2 réunions de préparation avec Envirobat Occitanie (cette réunion pourra être réalisée sur les deux démarches à la fois), visioconférence possible
- o 2 groupes de travail avec les professionnels du réseau d'Envirobat Occitanie en visioconférence
- o 1 réunion de validation préalable et d'intégration des remarques des professionnels du réseau d'Envirobat Occitanie, visioconférence possible
- o 1 réunion de présentation du référentiel finalisé au CVST BDO

A noter que l'invitation des professionnels et la co-animation sont effectuées par Envirobat Occitanie.

Une première version des référentiels QDO et BDO est prévue le **13 juin 2022**. Les groupes de travail avec les professionnels sont réalisés au **30 juin 2022**. La livraison des référentiels adaptés est souhaitée le **31 juillet 2022**.

- La présentation et restitution des référentiels QDO et BDO aux référents des démarches QD et BD des structures du Collectif des Démarches :
 - o 1 réunion de préparation avec Envirobat Occitanie



- 1 réunion de présentation des référentiels aux associations régionales (membres du Collectif des Démarches), visioconférence possible

La présentation est souhaitée avant le **30 septembre 2022**.

- La réalisation de 2 tutoriels : un tutoriel (guide d'autoformation) au format écrit pour les accompagnateurs QDO et un autre pour les accompagnateurs BDO déjà formés aux démarches QDO-BDO, afin d'intégrer ces nouvelles pratiques et les évaluer dans leurs opérations. Ce sont 2 documents courts de moins de 10 pages chacun qui pourront être alimentés du retour d'expériences « eau ».
 - 1 réunion de préparation avec Envirobat Occitanie pour QDO et BDO
 - 1 réunion de relecture avec Envirobat Occitanie pour QDO et BDO

La livraison des tutoriels est souhaitée le **31 octobre 2022**.

b. Mission 2 : un retour d'expérience sur le sujet de l'eau dans les bâtiments et les quartiers

La mission du prestataire est de finaliser un retour d'expérience sur le sujet de l'eau dans les bâtiments, **à destination d'une part des acteurs des démarches QBD et d'autre part du grand public et notamment des maitres d'ouvrage**. Elle prendra la forme de fiches techniques publiables en ligne ou imprimables.

Ce travail sera réalisé à partir des travaux engagés dans le cadre du Collectif des Démarches et qui nécessitent un cadrage expert. Comme déjà explicité dans la mission 1 les référentiels Bâtiments Durables recouvrent diverses thématiques (territoire & site, matériaux, énergie, confort & santé, eau, ...) visant à valoriser la qualité environnementale des opérations de construction et réhabilitation. La question de la gestion optimale de la ressource eau est très souvent le parent pauvre des projets.

Sur la base des éléments issus d'opérations déjà accompagnées en démarche QBD le collectif a identifié le besoin de produire des fiches très pratico-pratiques et inspirantes sur la manière de minimiser le recours à l'eau du réseau et d'optimiser son usage dans les bâtiments et leurs abords.

Un groupe de travail rassemblant des personnes de Envirobat BDM (démarches BDM et QDM), Envirobat Occitanie (démarches BDO et QDO), Ekoplis (démarches BDF et QDF) et Odéys (démarches BDNA) a produit un contenu dans ce but. Le travail de production est actuellement finalisé à 80%. Un regard extérieur est souhaité afin de s'assurer de la cohérence de l'ensemble, de la justesse du propos et de s'assurer qu'aucune impasse majeure n'a été faite sur un sujet.

Le travail de rédactionnel collectif est aujourd'hui disponible sous un dossier drive partagé qui regroupe également toute la veille documentaire et les recherches réalisées pour la production des différents contenus.



Les questions retenues ont été abordées sous la forme d'une série de 5 fiches thématiques chapeauté par une introduction et un lexique :

- Fiche 0 : Introduction et Lexique
- Fiche 1 : Gestion des eaux pluviales
- Fiche 2 : Gestion des eaux grises
- Fiche 3 : Limitation de l'usage de l'eau dans la gestion des espaces extérieurs
- Fiche 4 : Evolution des pratiques de conception pour limiter la consommation d'eau dans le bâti
- Fiche 5 : Connaissance des consommations (bâtiment et parcelle)

Le contenu n'est pas avancé de la même façon pour chacune des fiches, notamment celui des fiches 1 et 2 qui nécessite une expertise plus poussée. La fiche 5 sera à rédiger.

PHASE 1

Cible 1 :

Il s'agit des **accompagnateurs QBD** des projets (architectes, bureaux d'études) et des **instructeurs** des projets QBD au sein du réseau des centres de ressource du collectif Bâtiment Durable.

Format :

Pour mémoire il s'agit de produire des fiches très pratico-pratiques et inspirantes.

Le travail consistera à :

- faire une relecture critique des fiches mises à disposition
- apporter des corrections ou des ajouts, tant sur les concepts clés que sur les exemples, la bibliographie ou le cadre réglementaire
- apporter des notions de coûts des solutions techniques lorsque cela s'avère possible
- si besoin, intégrer des visuels avec gestion des droits éventuels
- proposer une rédaction avec illustrations destinée à paraître en ligne

Ces fiches seront largement illustrées d'exemples réalisés issus de projets exemplaires en démarches QBD ou non.

Elles partageront la même introduction (qui sera rédigée par le collectif) et un renvoi vers un lexique. Le format estimé à ce stade pour chacune des fiches est de 8 à 12 pages maximum format A4, selon la complexité du sujet.

Ces fiches sont destinées à une **publication en ligne**.



Pour information le plan initial

- Fiche 1 : Gestion des eaux pluviales / échelles quartier et bâtiment
 - tamponner, abattre (différer ou éviter de renvoyer au réseau) > exemples de techniques
 - drainer / collecter > exemples de techniques / matériaux
 - utiliser > exemples de techniques / équipements
 - > mémo réglementation
 - > trouver des bons exemples, les bonnes références (éventuellement les erreurs à éviter)
 - > listes de ressources et de références
- Fiche 2 : Traitement des eaux (pollution / eaux grises) / échelles quartier et bâtiment
 - phytoremédiation
 - phytoépuration (plantations, mini-stations de traitement)
 - utilisation des eaux traitées/filtrées
 - > mémo réglementation
 - > trouver des bons exemples, les bonnes références (éventuellement les erreurs à éviter)
 - > listes de ressources et de références
- Fiche 3 : Limitation de l'usage de l'eau dans la gestion des espaces extérieurs / échelles quartier et bâtiment
 - dispositifs de récupération (avec ratio économique moyen)
 - développement d'une alternative à l'usage de l'eau (filière sèche)
 - adaptation des végétaux au climat (jardins secs,...)
 - > mémo réglementation
 - > trouver des bons exemples, les bonnes références (éventuellement les erreurs à éviter)
 - > listes de ressources et de références
- Fiche 4 : Evolution des pratiques de conception pour limiter la consommation d'eau / échelles parcelle et bâtiment
 - limitation de la consommation de l'eau liée à l'usage (limitation de la longueur des réseaux et du nombre d'appareils, toilettes sèches, y compris pour petits collectifs, équipements,...)
 - limitation de la consommation d'eau sur chantier (filière sèche pour le chantier, matériaux économe en eau, préfabrication, évolution des pratiques de lavage de matériels...)
 - > mémo réglementation
 - > trouver des bons exemples, les bonnes références (éventuellement les erreurs à éviter)
 - > listes de ressources et de références
- Fiche 5 : Connaître les consommations à l'intérieur / échelles bâtiment et parcelle
 - Objectif : Disposer des éléments pour conseiller, agir, concevoir :
 - Maîtrise des consommations (combien ça fait économiser ?)
 - Données quantitatives de comparaison :
 - consommation basse / moyenne / haute
 - consommation individuelle / quotidienne / par habitant / par usage
 - Solutions techniques à mettre en oeuvre
 - Surcoût éventuel induit
- Lexique
 - Les différents types d'eaux et le vocabulaire suivant les thématiques



PHASE 2

Cible 2 :

La cible ici est le **grand public** et les **maitres d'ouvrages**.

Format :

Il s'agit de reprendre le travail de la phase 1 sous une forme plus rédigée à destination d'un public plus néophyte les maitres d'ouvrages.

Pour mémoire l'objectif reste de produire des fiches « pratico-pratiques » et surtout inspirantes.

Des remaniements pourront être proposés dans ce sens.

Les fiches seront destinées à une publication numérique et/ou papier.

METHODOLOGIE & LIVRABLE ATTENDUS

Livrables attendus :

- finalisation de 5 fiches thématiques illustrées + 1 fiche Lexique à destination du collectif QBD
- refonte des 5 fiches thématiques illustrées + 1 fiche Lexique à destination du grand public et des maitres d'ouvrage
- la présentation et restitution des travaux phase 1 au Collectif des démarches
- la présentation et restitution des travaux phase 2 à Envirobat Occitanie

Méthodologie et calendrier attendus :

- 1 réunion de cadrage avec Envirobat Occitanie et le Collectif des démarches
- 1 réunion intermédiaire avec Envirobat Occitanie
- 1 réunion de restitution avec le Collectif des démarches (PHASE 1 partielle)
- 1 réunion de restitution avec Envirobat Occitanie (PHASE 1 complète et PHASE 2)

PHASE 1 partielle : relecture / correction et ajouts : **livraison le 27 mai 2022**

PHASE 1 complète : couts / visuels / rédaction finale : **livraison le 1er juillet 2022**

PHASE 2 : **livraison le 29 juillet 2022**



PARTIE 3 : LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES

I- Délai de réponse

La réception des offres est attendue le **9 mai 2022 à 12H00**. La sélection du prestataire est prévue le **16 mai 2022**.

II- Contenu de la réponse

Le prestataire donnera une proposition chiffrée correspondant à la demande établie dans le présent cahier des charges.

Le prestataire devra :

- Une note de compréhension du sujet précisant éventuellement l'intérêt du candidat pour la mission
- Une note méthodologique permettant de mesurer la façon dont le candidat prétend répondre et la plus-value qu'il compte apporter au projet
- Un rétro planning intégrant les différentes réunions
- Un devis détaillé par livrable
- Des références pour des projets similaires
- Les CV de toutes les personnes amenées à contribuer à la réalisation de la mission
- Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales signé avec les pièces demandées
- Un RIB (en cas de groupement, prévoir de le fournir pour chacun des membres)

III- Documents mis à disposition sur demande

Référentiel actuel sous format tableur.

Contacts :

Les dossiers devront être envoyés à :

Envirobat Occitanie - Site de Toulouse
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse

Ou **par mail** à : ccariello@envirobat-oc.fr

Responsable du projet :

Chloé CARIELLO : Cheffe de projets aménagement durable - ccariello@envirobat-oc.fr



ANNEXES

Annexe 1 : Bonnes pratiques commerciales

BONNES PRATIQUES COMMERCIALES

ENVIROBAT OCCITANIE considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- **Fraude** : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :

L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'ENVIROBAT OCCITANIE.

La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.

L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.

- **Corruption active** : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'ENVIROBAT OCCITANIE.
- **Corruption directe** : offrir aux employés d'ENVIROBAT OCCITANIE de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.
- **Collusion** : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.
- **Pratiques coercitives** : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.
- Implication dans une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale établie par jugement
- **Pratiques immorales des Ressources Humaines** : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.



ENVIROBAT OCCITANIE exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Être en situation de **faillite** ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.
- Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des **cotisations sociales ou des impôts** conformément aux dispositions légales en vigueur.

Envirobat Occitanie n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure :

- Feront l'objet d'un conflit d'intérêts
- Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par ENVIROBAT OCCITANIE pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.

Documents administratifs que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimums que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirant travailler avec Envirobat Occitanie :

- KBis de la société
- Attestation d'assurance professionnelle 2022
- Attestation portant sur le montant du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices

Le soumissionnaire confirme par la signature de ce document qu'il a pris connaissance de ce document, qu'il accepte les conditions et s'engage à les respecter dans l'ensemble de ces termes.

Chaque page sera paraphée et la dernière feuille signée, datée, et un cachet apposé précédé de la mention « lu et approuvée » écrit à la main.

Nom & Prénom :

Fonction :

Date et Lieu



Fait à _____, le _____

Signature

Cachet de la société



Envirobat Occitanie
contact@envirobat-oc.fr
Association loi 1901
SIRET 832 321 756 00013
Code APE 9499Z

Site de Montpellier
Siège social
119 av Jacques Cartier
34000 Montpellier
04 67 68 32 01

Site de Toulouse
Centre de gestion
56 rue Benjamin Baillaud
31500 Toulouse
09 52 39 81 95



Annexe 2 : Extrait des versions de travail des référentiels QDO & BDO

QDO :

Nb	Enjeux	Boîte à outils	Comment on valide le critère	Phase préalable	Phase conception	Phase réalisation	Phase usage													TOTAL nb critères	
								Habitat	Activités	Mixte	Espaces publics	Espaces verts, parcs et jardins	Neuf	Réhabilitation	Neuf et réhabilitation	Méditerranée	Plaines & Collines	Montagne	Urbain dense		Périurbain
2 EAUX PLUVIALES																					
3 Gérer les eaux pluviales à la source																					
4	Une étude hydraulique est réalisée prouvant, au minimum, le maintien de la situation initiale vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales	Les compétences en hydrologie et/ou	Le rejet des eaux pluviales est inférieur à 3l/s/ha, soit la période de retour de 10 ans (à moduler selon la localisation et la densité). Le débit de fuite après aménagement égal ou inférieur au débit de fuite initial.	Etude hydraulique à prévoir	Etude hydraulique et sa traduction dans le plan de	Mise à jour de l'étude hydraulique (en	Mise à jour de l'étude de fuite à la réception des	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	L'opération met en place une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert et prévoit les modalités d'entretien de ces espaces	Favoriser l'infiltration directe des eaux pluviales par rétention et	Les eaux pluviales s'insèrent dans une stratégie de zéro rejet dans les réseaux hydrauliques existants. L'objectif est, dans la mesure du possible, de gérer les eaux pluviales à la source, via des noues, bassins et autres ouvrages adaptés.	Etude hydraulique à prévoir	Plan des dispositifs mis en place et du réseau des eaux pluviales et CCTP	Mise à jour du plan des dispositifs mis en place et du réseau des eaux	Vérification de la conformité des dispositifs et de leur bon fonctionnement	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1
4	Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle, pour réduire les rejets sur l'espace public, dans la mesure du possible et sous réserve de la nature des sols (perméabilité, pollutions...)	Favoriser l'infiltration directe des eaux pluviales		Etude hydraulique à prévoir	Prescriptions CCCT et fiches de lot	Prescriptions CCCT et fiches de lot	Une vérification après la construction des bâtiments	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1
4	L'entretien des ouvrages hydrauliques est aisé	Favoriser l'infiltration		Cette exigence est comprise dans la	Note présentant la facilité d'entretien	Note présentant la facilité	Contrat de maintenance et	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3 Prévenir les effets de l'imperméabilisation et																					
4	Des aménagements permettent de limiter le ruissellement et l'érosion des sols	Limiter les ruissellements pour préserver	Par exemple, gestion des pluies courantes, gestion des pluies exceptionnelles, végétation plantée, terrasses, talus en travers de pente, maillage	Cette exigence est comprise dans la mission de l'équipe	Plan du réseau des eaux pluviales et CCTP	Mise à jour plan du réseau des eaux pluviales et	Photos et visite du site	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	L'implantation du bâti respecte la topographie du terrain. Dans le cas où le bâti modifie les continuités de ruissellement, des aménagements les restaurent	Limiter les risques d'inondations à l'aval	Après avoir mobilisé le sol pour le chantier, il faut remettre le système de ruissellement dans des conditions qui permettent la reprise de son fonctionnement ou créer un nouveau système adéquat qui respecte la		Plan topographique et hydrologique	Mise à jour plan topographique et hydrologique	Vérification de la conformité des implantations du bâti	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Des dispositifs permettent de réduire la quantité d'hydrocarbures rejetés au réseau	Préserver les eaux pluviales des hydrocarbures et des produits toxiques	Par exemple sont prévus des séparateurs hydrocarbures, la gestion des eaux pluviales par fossés et noues en pleine terre... En cas d'accidents avec des produits toxiques, il est prévu des systèmes pour bloquer l'écoulement des pollutions et isoler le secteur en attendant la dépollution		Couper de terrain Description des dispositifs prévus permettant de réduire la	Description des dispositifs mis en place permettant de réduire la	Photos et visite du site	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Une surface notable de voiries est drainante (voiries extérieures publiques et/ou des lots privés)	Limiter l'imperméabilisation des sols car	Chaussée lourde : enrobé drainant... Chaussée classique : pavés, chaussée drainante, chaussée réservoir....		Plan des voiries indiquant la nature des	Mise à jour plan des voiries indiquant la	Photos et visite du site	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1



BDO :

iRILLE BDO V4 (version du 14)																								
Nouveau n°	Type d'attribut	Nouveau CRITERE		Logement			Tertiaire			Process			Neuf		Réhabilitation		Montagnes		Méditerranée		Plaines & Collines		Rural	
				Maison individuelle (v4) * Jarrière	Logement collectif	Logement tertiaire	Logement d'enseignement	Substrat industriels ou	Process	Neuf	Neuf occupé	Neuf occupé	Montagne	Montagne	Méditerranéen	Méditerranéen	Plaines-toulousain	Plaines-toulousain	Urban	Urban	Péri-urbain	Péri-urbain	Rural	Rural
4 Thème = EAU																								
4.1 Sujet = Réduction de la consommation en eau																								
4.1.1 Objectif = Réduire la consommation d'eau																								
4.1.1.1	Moyen	+	La pression d'eau de ville est limitée à 3 bars au point d'usage et est régulée de manière différente entre réseau primaire et distribution secondaire intérieure	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.2	Moyen	-	Le projet limite l'usage de l'eau en phase chantier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.3	Moyen	-	Deux comptages différents sont prévus pour les usages domestiques et les usages d'arrosage	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.4	Moyen	-	L'arrosage est différencié selon les espèces végétales	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.5	Moyen	+	Les espaces verts ont des besoins limités en eau en dehors des périodes de reprise et sont arrosés la nuit	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.6	Moyen	+	Le bâtiment est équipé exclusivement de robinets, pommes de douches et chasses d'eau économiseurs d'eau (dont urinoirs)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.7	Moyen	+	Les WC ne consomment pas ou très peu d'eau potable Curseurs : 3l par chasse / <1l par chasse / 0l (toilette sèche)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.8	Moyen	+	Les locaux ont des besoins domestiques en eau limités à 250 litres/an (ou 5m ³ /détaché/an)	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4.1.1.9	Moyen	-	Il n'est pas prévu de piscine ou autre équipement fortement consommateur en eau et énergie OU la piscine est naturelle	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.10	Moyen	-	Le process ne pollue pas d'eau potable ou l'eau est traitée par des moyens naturels avant rejet	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.1.1.11	Moyen	-	La consommation d'eau est optimisée au regard du process	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2 Sujet = Valorisation des eaux de récupération																								
4.2.1 Objectif = Réutiliser l'eau de pluie et les eaux usées																								
4.2.1.1	Moyen	+	Un système de valorisation des eaux usées sur la parcelle est prévu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.2	Moyen	+	Un système de stockage couvert des eaux pluviales, adapté aux besoins et au climat local, est prévu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.3	Moyen	+	Les eaux non potables sont utilisées pour des usages autres que pour l'arrosage des espaces verts	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.4	Moyen	+	Au-delà des deux premières années de mise en place, les surfaces végétalisées n'ont pas de besoin en arrosage ou sont arrosées exclusivement par l'eau de récupération, canaux ou filière	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4.2.1.5	Moyen	-	Des usages différenciés ont été prévus entre l'eau potable et l'eau brute	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

